

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°08
Séance du 15 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **quinze avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle de conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Mme Karine POTHIER donne pouvoir à Sophie GUINET
Franck RAMPON donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **15**

Date de la convocation : 8 Avril 2022

Date d'affichage : 8 Avril 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

N °08 : Vote des restes à réaliser

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2021 intervient au 31 décembre 2021, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2021 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 16 217,80 €

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 43 714,50€

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ADOpte les restes à réaliser suivants :**

• **Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à**

16 217,80 € et est constitué de :

○ Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain	5 574,00 €
○ Plantation Arbre de naissance	1 047,40 €
○ Installation voirie	8 197,20 €
○ Achat téléphone mairie et école	1 399,20€

• **Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à**

43 714,50€ et est constitué de :

○ Subvention DETR	34 346,50 €
○ Subvention Région	9 368,00€

➤ **De reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2022**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

